



MUNICIPALITÉ DE DUPUY

L'Avenir entre nos mains

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY

Avis est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale intérimaire, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Dupuy qui aura lieu le 13 janvier 2026 à 19 h 00, le conseil municipal prendra en considération la demande pour la dérogation mineure suivante :

- Lot 3 871 045 (243, 10^e et 1^{er} Rang Ouest) :

Demande ayant pour objet :

- La demande concerne une non-conformité à la profondeur minimale exigée par le Règlement de lotissement, la profondeur du terrain étant de 53,34 mètres au lieu des 75,00 mètres requis.

Toute personne intéressée pourra lors de ladite séance se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne une décision finale sur cette demande.

Donné à Dupuy, ce 30 décembre 2025

Nathalie Soucy
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim